



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 15 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 37
- Votants par procuration : 4
- Total des votants : 41

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le neuf décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis au sein de la salle La Ficelle de GODERVILLE, sous la présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président.

PRESENTS :

- LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, (Arrivée à 18h38)
- LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE,
- VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, (Arrivée à 18h33)
- PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE
- CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT,
- GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,

PROCURATIONS :

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

REPRESENTATION DE : M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

EXCUSEE : Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie,
- Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale,
- Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GIRARD demande qui souhaite se présenter en tant que secrétaire de séance.

Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président demande si le procès-verbal du conseil du 20 octobre 2022 soulève des questions. Aucune question n'est soulevée. Il procède au vote. Le procès-verbal du conseil du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 octobre 2022 ;

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
- Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ;
- Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;
- Tarification 2023 : Eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif ;
- Autorisation de signature de la convention de vente d'eau en gros de Caux Seine Agglo à la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
- Autorisation de signature de la convention de vente d'eau en gros de la Communauté de Communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo ;
- Autorisation de signature de la convention d'échange d'eau en gros de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
- Autorisation de signature de la convention de déversement des eaux usées de la Communauté de Communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo ;
- Partenariat pour la réalisation de mesure de reliquats azoté sur les parcelles agricoles des bassins d'alimentation de captage d'Angerville-Bailleul, Saint-Maclou-la-Brière / 2021-2022 ;
- Partenariat pour la réalisation de mesure de reliquats azoté sur les parcelles agricoles des bassins d'alimentation de captage d'Angerville-Bailleul, Saint-Maclou-la-Brière / 2022-2023 ;
- Autorisation de sollicitation des subventions permettant réalisation d'une étude pour la fiabilisation des mesures de débits sur les stations d'épuration de Goderville et BDU Bec-de-Mortagne ;
- Candidature à l'appel à projet « eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Autorisation de signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif ;
- Autorisation de signature de la convention technique et financière concernant le dévoiement d'une canalisation d'adduction d'eau potable – AGY Lin ;

RESSOURCES HUMAINES :

- Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime ;
- Désignation des représentants de la communauté de communes Campagne de Caux au Comité Social Territorial (CST) ;
- Création d'un emploi permanent à temps complet – Animateur Territorial ;

ADMINISTRATION GENERALE :

- Contrat de territoire 2017-2021 / Avenant n°2 ;
- Adoption et autorisation de signature de la convention de mutualisation de moyens dans le cadre du groupement d'action locale (GAL) du programme LEADER ;
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes Campagne de Caux à AMORCE ;
- Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- Désignation des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS ;

BATIMENTS :

- Approbation du projet de renouvellement de l'éclairage public de la Gendarmerie de Goderville – Partenariat avec SDE76 ;

VOIRIE :

- Délibération autorisant le Président à lancer, signer, conventionner et solliciter des subventions pour le renouvellement du marché de travaux d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de la voirie communautaire et des aménagements communaux ;
- Adoption du règlement de voirie ;

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Nouveau règlement d'attribution des aides aux investissements immobiliers des entreprises ;

PETITE ENFANCE, JEUNESSE :

- La Chaumière – convention de mise à disposition de locaux avec l'association les pitchouns ;
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux et du personnel d'entretien et de restauration du groupement scolaire des 4 clochers dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs ;
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux et du personnel d'entretien et de restauration de la mairie de Bretteville-du-Grand-Caux dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs ;
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Goderville dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs ;
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Bec-de-Mortagne dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs ;

SPORT, DISPOSITIF SPORTIF :

- Mise à disposition Vincent GARCIA ;
- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la piscine communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côté d'Albâtre ;
- Adoption du règlement intérieur du dispositif Pass'sport Vacances ;

CULTURE :

- Adhésion au réseau jeune public normand « Enfantissage » ;

- Remboursement Festival Marionnettes n'Caux ;

FINANCES :

- Budget général : Admission en non-valeur et créances irrécouvrables ;
- Budget déchets : Admission en non-valeur et créances irrécouvrables ;
- Approbation du montant définitif des attributions de compensation ;
- Budget général : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Budget hôtel d'entreprises : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Budget déchets : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Budget eau : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Budget assainissement collectif : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Budget assainissement non collectif : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- Durée d'amortissements des immobilisations M4 ;
- Durée d'amortissements des immobilisations M14 ;
- Durée d'amortissements des immobilisations M49 ;
- Budget Eau 2022 : Décision modificative n°1 ;
- Budget Assainissement Collectif 2022 : Décision modificative n°1 ;
- Budget Assainissement Non Collectif 2022 : Décision modificative n°1 ;
- Autorisation de signature de la convention de refacturation entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux ;

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

- Abrogation des cartes communales des communes de Houquetot, Saint-Maclou-la-Brière, Vattetot-sous-Beaumont et Virville et approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Président laisse la parole au SIDESA pour la présentation des RPQS.
Le SIDESA rappelle que les RPQS relèvent d'une compétence réglementaire.

RPQS Eau :

Monsieur BLONDEL souhaiterait obtenir la présentation diffusée.

Il indique que seulement 0,40 km de canalisations ont été renouvelées au lieu de 1,45.

Monsieur FLEURY précise que les RPQS sont détaillés selon les anciens syndicats mais qu'il est important de parler de renouvellement sur le territoire de Campagne de Caux.

Il a été décidé de renouveler les canalisations lors du renouvellement de la voirie. A savoir que deux kilomètres de renouvellement de canalisations valent 200 000 €.

Monsieur BLONDEL précise qu'il faudrait en renouveler 300.

RPQS Assainissement Collectif :

Monsieur FLEURY indique l'extinction de la dette avec l'intégration des emprunts de la Communauté Urbaine (ancien syndicat de Criquetot-l'Esneval).

RPQS Assainissement Non Collectif :

Monsieur BLONDEL demande ce qu'il faut faire en cas d'installation non conforme.

Monsieur FLEURY répond qu'il s'agit de la police du Maire.

Avant le passage au vote, Monsieur RIVOALLAN souhaite rappeler le pouvoir de Monsieur REMOND.
Cela a été pris en compte.

1. Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

2. Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

3. Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

4. Tarification 2023 : Eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif

Monsieur GOUPIL propose de passer de 20 € à 25 €.

Monsieur FLEURY rappelle que le compte administratif est déficitaire depuis deux ans. Il s'agit d'anticiper afin que le service fonctionne correctement.

Après lecture de la délibération,

A la majorité des suffrages exprimés, 40 voix pour et une abstention de M. GOUPIL Gervais,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la tarification 2023 suivante pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif :

	Proposition tarif 2023
UDI Criquetot l'Esneval	0,86 € / m ³
UDI Bretteville Saint Maclou	0,79 € / m ³
UDI Goderville	0,79 € / m ³
UDI Manneville la Goupil	0,85 € / m ³

	Proposition tarif 2023
UDI Criquetot l'Esneval	1,57 € / m ³
UDI Bretteville Saint Maclou	1,52 € / m ³
UDI Goderville	1,40 € / m ³
UDI Manneville la Goupil	1,55 € / m ³

	Proposition tarif 2023
UDI Criquetot l'Esneval	30 € / abonné
UDI Bretteville Saint Maclou	30 € / abonné
UDI Goderville	30 € / abonné
UDI Manneville la Goupil	30 € / abonné

5. Autorisation de signature de la convention de vente d'eau en gros de Caux Seine Agglo à la Communauté de Communes Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de la convention de vente d'eau en gros de Caux Seine Agglo à la Communauté de Communes Campagne de Caux.

6. Autorisation de signature de la convention de vente d'eau en gros de la Communauté de Communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de la convention de vente d'eau en gros de la Communauté de Communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo.

7. Autorisation de signature de la convention d'échange d'eau en gros de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à la Communauté de Communes Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de la convention d'échange d'eau en gros de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à la Communauté de Communes Campagne de Caux.

8. Autorisation de signature de la convention de déversement des eaux usées de la Communauté de Communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de la convention de déversement des eaux usées de la Communauté de Communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo.

9. Partenariat pour la réalisation de mesure de reliquats azoté sur les parcelles agricoles des bassins d'alimentation de captage d'Angerville-Bailleul, Saint-Maclou-la-Brière / 2021-2022

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le partenariat pour la réalisation de mesure de reliquats azoté sur les parcelles agricoles des bassins d'alimentation de captage d'Angerville-Bailleul, Saint-Maclou-la-Brière / 2021-2022.

10. Partenariat pour la réalisation de mesure de reliquats azoté sur les parcelles agricoles des bassins d'alimentation de captage d'Angerville-Bailleul, Saint-Maclou-la-Brière / 2022-2023

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le partenariat pour la réalisation de mesure de reliquats azoté sur les parcelles agricoles des bassins d'alimentation de captage d'Angerville-Bailleul, Saint-Maclou-la-Brière / 2022-2023.

11. Autorisation de sollicitation des subventions permettant réalisation d'une étude pour la fiabilisation des mesures de débits sur les stations d'épuration de Goderville et BDU Bec-de-Mortagne

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la sollicitation de subventions permettant la réalisation d'une étude pour la fiabilisation des mesures des débits sur les stations d'épuration de Goderville et BDU Bec-de-Mortagne.

12. Candidature à l'appel à projet « eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la Communauté de Communes Campagne de Caux à candidater dans le cadre de l'appel à projet « eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

13. Autorisation de signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif

Après lecture de la délibération,

Monsieur GOUPIL demande si la SAUR reprendra tout le territoire.
Monsieur FLEURY explique que le but est d'avoir un prestataire unique pour le territoire dans le domaine de l'eau. Il rappelle l'échéance du contrat avec Eaux de Normandie pour l'assainissement collectif au 31/12/2026.

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif.

14. Autorisation de signature de la convention technique et financière concernant le dévoiement d'une canalisation d'adduction d'eau potable – AGY Lin

Après lecture de la délibération,

Monsieur FLEURY explique que la clé de répartition des coûts est la suivante : 50% à la charge de la Communauté de Communes Campagne de Caux, 50% à la charge d'Agylin.
Monsieur BLONDEL répond que c'est une façon de renouveler les canalisations.

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de la convention technique et financière concernant le dévoiement d'une canalisation d'adduction d'eau potable avec Agylin.

RESSOURCES HUMAINES :

15. Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

Après lecture de la délibération,

Monsieur GIRARD précise que l'adhésion est gratuite et que les prestations sont sur devis.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.

16. Désignation des représentants de la communauté de communes Campagne de Caux au Comité Social Territorial (CST)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la désignation des représentants ci-dessous au Comité Social Territorial :

FONCTION	Nom	Prénom	COMMUNE
Président	GIRARD	Serge	GRAINVILLE-YMAUVILLE
Titulaire	BRULIN	Corinne	SAINT-MACLOU-LA-BRIERE
Titulaire	GEULIN	Isabelle	BENARVILLE
Titulaire	JEZEQUEL	David	HOUQUETOT
Titulaire	DURECU	Annie	BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX
Suppléant	NIEPCERON	Hervé	VATTETOT-SOUS-BEAUMONT
Suppléant	DUBOCAGE	Kévin	BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX
Suppléant	VAUCHEL	Benoit	SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX
Suppléant	CARLIERE	Frédéric	GODERVILLE
Suppléant	DROGUET	Jean-Pierre	GRAINVILLE-YMAUVILLE

17. Création d'un emploi permanent à temps complet – Animateur Territorial

Après lecture de la délibération,

Monsieur GIRARD précise qu'il s'agit d'une régularisation.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la création d'un emploi permanent à temps complet – Animateur territorial.

ADMINISTRATION GENERALE :

18. Contrat de territoire 2017-2021 / Avenant n°2

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant n°2 du contrat de territoire 2017-2021.

19. Adoption et autorisation de signature de la convention de mutualisation de moyens dans le cadre du groupement d'action locale (GAL) du programme LEADER

Après lecture de la délibération,

Monsieur DUBOCAGE explique que des COTECH et COPIL ont eu lieu en juillet. Monsieur GIRARD est le titulaire. En représentant extérieur, Mme LAMBERT Marjorie a été désignée membre supplémentaire.

Un dossier de candidature a été déposé début décembre pour retour en février 2023.

Il faut souligner l'importance des projets privés dans le cadre du programme. De même, LEADER soulève des fonds européens. Il est donc primordial de s'unir, d'aller dans le même sens afin d'obtenir les fonds souhaités pour les projets à venir.

Le budget nécessaire à ce groupement d'action locale sera un peu près le même chaque année jusqu'en 2027 car il s'agit d'une participation de 9% liée au nombre d'habitants.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte et autorise la signature de la convention de mutualisation de moyens dans le cadre du groupement d'action locale (GAL) du programme LEADER.

20. Désignation des représentants de la Communauté de Communes Campagne de Caux à AMORCE

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, désigne les représentants ci-dessous à AMORCE :

FONCTION	Nom	Prénom	COMMUNE
TITULAIRE	NIEPCERON	Hervé	VATTETOT-SOUS-BEAUMONT
SUPPLEANT	GIRARD	Serge	GRAINVILLE-YMAUVILLE

21. Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de fixer à 18 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :

- 9 membres élus au sein du conseil communautaire ;
- 9 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

22. Désignation des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, désigne les représentants ci-dessous au Conseil d'Administration du CIAS :

1. CARLIERE Frédéric ;
2. DURECU Annie ;
3. VAUCHEL Benoit ;
4. VANIER Pascaline ;
5. GEULIN Isabelle ;
6. NIEPCERON Hervé ;
7. BRULIN Corinne ;
8. DELAMARE Pascal ;
9. MOIZAN Gérard.

BATIMENTS :

23. Approbation du projet de renouvellement de l'éclairage public de la Gendarmerie de Goderville – Partenariat avec SDE76

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le projet de renouvellement de l'éclairage public de la Gendarmerie de Goderville en partenariat avec le SDE76.

Monsieur RIVOALLAN tient à souligner la nécessité que des élus soient présents à la Ste Barbe. En effet, au cours de cette cérémonie, il a pu échanger avec les gendarmes sur les logements de la caserne de Goderville. Monsieur BLONDEL souhaite connaître l' élu en charge des bâtiments.

Monsieur CARLIERE l'informe qu'il est l' élu référent aux bâtiments et donc, cela comprend également la caserne de gendarmerie.

Monsieur BLONDEL indique que Monsieur CARLIERE n' assiste pas aux réunions de chantier pour l' extension du RAM.

Monsieur CARLIERE suit la construction avec Madame MIUS. Concernant la gendarmerie, des devis ont été établis en 2021 et non suivis d' effet. Le dossier a été repris par Madame MIUS en lien avec Messieurs CARLIERE et GIRARD, des travaux ont déjà été réalisés.

VOIRIE :

24. Délibération autorisant le Président à lancer, signer, conventionner et solliciter des subventions pour le renouvellement du marché de travaux d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de la voirie communautaire et des aménagements communaux

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL indique qu' en commission, il était noté 400 000 € / an pour ce marché. De même, si des travaux urgents sont à réaliser, cela retarde les autres travaux. Il propose de mettre 200 000 € de plus pour cette année.

Monsieur MOIZAN répond que les autres services ont également besoin d' obtenir des budgets et qu' il n' est pas possible d' augmenter l' enveloppe de 200 000 € pour le budget général.

Monsieur MABIRE précise qu' auparavant, le gravillonnage prenait une place importante et la durée de vie était moindre. Dorénavant, il y a beaucoup plus de travaux réalisés en enrobés. Cela dure davantage dans le temps.

Monsieur BLONDEL demande si l' argent des années passées peut être utilisé en 2023.

Monsieur GIRARD précise que le budget général doit être équilibré. Il espère pouvoir augmenter l' enveloppe l' année prochaine.

Monsieur BLONDEL dit que ce sujet est le même que pour les canalisations.

Monsieur MABIRE propose de se renseigner auprès du Département concernant le revêtement utilisé sur la commune de Bolbec.

A la majorité des suffrages exprimés, 35 voix pour, 2 voix contre de Messieurs MALO Jean-Claude et BLONDEL André-Pierre et 4 abstentions de Madame GUEROULT Claire et Messieurs RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme et BAYOU Anthony

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le lancement, la signature, le conventionnement et la sollicitation des subventions dans le cadre du renouvellement du marché d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de la voirie communautaire et des aménagements communaux.

25. Adoption du règlement de voirie

Après lecture de la délibération,

Madame GUEROULT demande que le terme « mairie » soit remplacé par « commune ». De même, concernant les plateaux-surélevés, page 13, il est dommage que la Communauté de Communes fasse et que la commune paie.

De plus, à la page 14 : transfert du classement des voies privées, quand la commune réalise le lotissement, il est à l'usage exclusif des riverains.

Monsieur MOIZAN demande si la sollicitation est la suivante : ajouter des précisions sur les impasses ?

Monsieur BLONDEL dit qu'il n'a pas vu le règlement en commission. Il demande qu'une précision soit intégrée concernant les impasses. De même, les permissions voirie seront-elles désormais gérées par la Communauté de Communes ?

Monsieur MOIZAN répond que oui.

Monsieur BLONDEL craint que le délai de traitement soit de 5 semaines au lieu d'une heure par les mairies. Il souhaite revoir le règlement en commission, malgré le nombre important de pages.

Monsieur GIRARD propose de reporter la question.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de reporter la question portant sur l'adoption du règlement de voirie.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

26. Nouveau règlement d'attribution des aides aux investissements immobiliers des entreprises

Après lecture de la délibération,

Monsieur DUBOCAGE précise qu'en 2021 les transports ORTA ont bénéficié de 10 000 € d'aides, tout comme l'entreprise MALO. Les prochains projets subventionnés seront, entre autres, MAGDIS et AGYLIN. Le Département n'intervient plus sur les projets de moins de 80 000 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le nouveau règlement d'attribution des aides aux investissements immobiliers des entreprises.

PETITE ENFANCE, JEUNESSE :

27. La Chaumière – convention de mise à disposition de locaux avec l'association les pitchouns

Après lecture de la délibération,

Madame BRULIN ajoute que le loyer reste le même. Monsieur Joutel, Président des Pitchouns a validé cette convention.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition de locaux avec l'association les pitchouns.

28. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux et du personnel d'entretien et de restauration du groupement scolaire des 4 clochers dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition de locaux et du personnel d'entretien et de restauration du groupement scolaire des 4 clochers dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs.

29. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux et du personnel d'entretien et de restauration de la mairie de Bretteville-du-Grand-Caux dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition de locaux et du personnel d'entretien et de restauration de la mairie de Bretteville-du-Grand-Caux dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs.

30. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Goderville dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs

Monsieur GIRARD reporte cette question qui nécessite des ajustements de la commune de Goderville.

Monsieur CARLIERE explique qu'il y a des corrections à réaliser et que la délibération sera présentée ultérieurement.

31. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des locaux de la mairie de Bec-de-Mortagne dans le cadre de la mise en place des accueils collectifs pour mineurs

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition de locaux avec la mairie de Bec-de-Mortagne.

SPORT, DISPOSITIF SPORTIF :

32. Mise à disposition Vincent GARCIA

Après lecture de la délibération,

Monsieur FLEURY demande que l'identité de l'agent mis à disposition soit retirée. En effet, en cas d'absence, il ne pourra pas être remplacé si la délibération est nominative.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve les conditions de mise à disposition de Monsieur GARCIA.

33. Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la piscine communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte et autorise la signature de la convention de mise à disposition de la piscine communautaire Plein Ciel à l'association Plongée Club Côte d'Albâtre.

34. Adoption du règlement intérieur du dispositif Pass'sport Vacances

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte le règlement intérieur du dispositif Pass'Sport Vacances.

CULTURE :

35. Adhésion au réseau jeune public normand « Enfentissage »

Après lecture de la délibération,

Il est précisé que l'adhésion de la Communauté de Communes a eu lieu en septembre 2021. Or, en juin 2022 le réseau est devenu une association. Il est donc nécessaire de délibérer de nouveau.

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'adhésion au réseau jeune public normand « enfantissage ».

36. Remboursement Festival Marionnettes n'Caux

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le remboursement de places dans le cadre du Festival Marionnettes n'Caux, comme stipulé dans la délibération.

FINANCES :

37. Budget général : Admission en non-valeur et créances irrécouvrables

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur et créances irrécouvrables du budget général.

38. Budget déchets : Admission en non-valeur et créances irrécouvrables

Après lecture de la délibération,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur et créances irrécouvrables du budget déchet.

39. Approbation du montant définitif des attributions de compensation

Après lecture de la délibération,

Madame GUEROULT dit qu'elle a reçu la somme de 2021 alors que la dernière CLECT a eu lieu en février 2020.

Madame GEULIN précise que les montants des attributions de compensation ont été reconduits en 2021 sans convoquer la CLECT.

Madame BRULIN ajoute que si les montants ne changent pas, il est possible de les reconduire sans réunir la CLECT.

Monsieur FLEURY dit que sa commune va devoir de l'argent à cause de la GEPU.

Monsieur GIRARD explique qu'il n'y a pas eu de moment opportun pour parler de la GEPU, notamment avec le changement de gouvernance. Il s'engage à parler de la GEPU en début d'année 2023 afin de réunir la CLECT au plus tard fin mars 2023.

Madame GUEROULT demande confirmation que l'attribution de compensation sera versée en 2022.

Madame MIUS répond que oui. Tout est prêt à être envoyé au trésor public dans le cas d'un vote favorable ce jour.

Monsieur FLEURY souhaiterait obtenir un bilan des actions réalisées dans le cadre de la GEPU après 3 ans de reprise de compétence et donc d'argent perçu des communes.

Monsieur GIRARD s'interroge sur la compétence aujourd'hui, communautaire de la GEPU. Il ne sait pas si cela est le plus judicieux ou si elle devrait revenir aux communes.

Monsieur NIEPCERON rejoint Monsieur FLEURY. La CLECT est une compétence communautaire. Il propose de discuter de la GEPU en 2023.

A la majorité des suffrages exprimés, 25 voix pour, 4 voix contre de Mesdames MAESEN Lydie, MURARI-BOZEC Marie-Claude et Messieurs NIEPCERON Hervé et LEMESLE Michel et 12 abstentions de Mesdames BRULIN Corinne, DHERVILLEZ Pascale, GUEROULT Claire, FLEURY David, DUBOCAGE Kévin, QUESADA Antonio, PAUMELLE René, RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme, DELAMARE Pascal, DROGUET Jean-Pierre, GOUPIL Gervais.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve le montant des attributions de compensation définitives présenté au titre de l'année 2022.

40. Budget général : Autorisation pour le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget général.

41. Budget hôtel d'entreprises : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget hôtel d'entreprises.

42. Budget déchets : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget déchets.

43. Budget eau : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget eau.

44. Budget assainissement collectif : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget assainissement collectif.

45. Budget assainissement non collectif : Autorisation pour le président a engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) du budget assainissement non collectif.

46. Durée d'amortissement des immobilisations M4

Après lecture de la délibération,

Madame GEULIN précise qu'à compter du 01^{er} janvier 2023, l'amortissement des immobilisations M4 se fera à prorata temporis et non plus en linéaire comme auparavant. Cela concerne également l'amortissement des immobilisations M49.

Madame SLIMANI ajoute qu'il s'agit d'une obligation légale pour les budgets en SPIC.

Madame BRULIN souhaite du courage au service car cela ne va pas être simple à gérer.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte la durée d'amortissement des immobilisations M4.

47. Durée d'amortissement des immobilisations M14

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte la durée d'amortissement des immobilisations M14.

48. Durée d'amortissement des immobilisations M49

Après lecture de la délibération,

Madame BRULIN demande si tous les budgets reprennent la valeur nette comptable.
Madame GUEULIN répond qu'il reste les amortissements de l'ancien syndicat d'eau de Goderville.

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, adopte la durée d'amortissement des immobilisations M49.

49. Budget Eau 2022 : Décision modificative n°1

Après lecture de la délibération,

Madame GEULIN précise qu'il s'agit d'intégrer les anciens syndicats.

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget eau 2022.

50. Budget Assainissement Collectif 2022 : Décision modificative n°1

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2022.

51. Budget Assainissement Non Collectif 2022 : Décision modificative n°1

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement non collectif 2022.

52. Autorisation de signature de la convention de refacturation entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention de refacturation entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux.

53. Abrogation des cartes communales des communes de Houquetot, Saint-Maclou-la-Brière, Vattetot-sous-Beaumont et Virville et approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Après lecture de la délibération,

Monsieur VANDERMEERSCH explique que des modifications du PLUi ont été demandées fin février. Ces modifications devaient intervenir dans un délai de 4 à 6 mois.

Monsieur RIVOALLAN revient sur le congrès départemental des Maires où Monsieur le préfet a rappelé les statistiques prévoyant une chute de 500 000 habitants de la Seine-Maritime. Il a fait remarquer qu'il faut dynamiser les communes. L'Etat ne fait plus rien pour sauver les écoles. Le dossier d'Annouville-Vilmesnil a été très mal géré, c'est pourquoi, il votera contre l'approbation du PLUi.

Madame GUEROULT déplore une grosse injustice sur sa commune. Elle ne peut pas autoriser la construction de nouvelles habitations tant que la nouvelle station d'épuration n'est pas réalisée. Elle votera contre également. La zone transformée en zone agricole, sera-t-elle toujours d'actualité avec l'ASAN ?

Monsieur VANDERMEERSCH ne peut pas affirmer cela.

Monsieur BLONDEL votera contre.

Monsieur BAYOU votera contre pour les mêmes raisons évoquées par Madame le Maire d'Ecrainville.

A la majorité des suffrages exprimés, à 30 voix pour, 10 voix contre de Mesdames GUEROULT Claire, DURECU Annie et Messieurs QUESADA Antonio, DUBOCAGE Kévin, PAUMELLE René, RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme, BLONDEL André-Pierre, DROGUET Jean-Pierre et BAYOU Anthony et 1 abstention de Mme LECARPENTIER Véronique.

Monsieur VANDERMEERSCH va faire évoluer le document du PLUi.

Monsieur NIEPCERON ajoute que le PLUi a été vendu, il y a sept ans, comme une émanation de la DDTM.

Madame GUEROULT demande une révision.

Monsieur NIEPCERON ajoute que sans POS, la Communauté de Communes était obligée de reprendre la compétence car les communes n'auraient plus eu de subvention.

Questions diverses :

Il est constaté des soucis de délais de traitement au niveau du trésor public. Cela engendre des retards de paiement, des relances et des intérêts. Ces situations mettent en difficulté les mairies et les prestataires. Plusieurs élus sont d'accord pour dire que les soucis s'accroissent depuis la restructuration de la DGFIP.

Il est demandé de voter une motion concernant ce sujet.

A l'unanimité, le conseil communautaire valide la réalisation d'une motion à ce sujet.

Monsieur NIEPCERON se propose de s'en charger.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44.

La Secrétaire de séance
Mme COZIC Bernadette



Le Président
M. GIRARD Serge

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

